

ARRÊTÉ n°2025 - 042

portant inscription au tableau d'avancement au grade de syndic des gens de mer principal 2^e classe au titre de l'année 2026

La Ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, chargée de la Mer et de la Pêche,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n°2000-572 du 26 juin 2000 portant statut particulier du corps des syndics des gens de mer ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 29 août 2025 fixant les taux de promotion dans les corps du ministère du partenariat avec les territoires et de la décentralisation et du ministère de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques pour l'année 2026 ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2026 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir au tableau d'avancement dans le grade de syndic des gens de mer principal 2e classe au titre de l'année 2026 est fixé à 4.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les quatre agents dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade de syndic des gens de mer principal 2e classe au titre de l'année 2026.

Article 2 :

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le

Pour la ministre et par délégation,

Annexe à l'arrêté n° 2025 - 042

Tableau d'avancement pour l'accès au grade de *syndic des gens de mer principal 2e classe*

Au titre de l'année 2026

Spécialité droit social et administration des affaires maritimes :

Civilité	Nom	Prénom
Mme.	COQUET	Bénédicte

Spécialité navigation et sécurité des navires :

Civilité	Nom	Prénom
Mme	LAGADEC	Adeline
M.	PRAJOEWARI	Régis
M.	ROMAN	Fabien